



Genève, le 15 septembre 2014

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) et du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA)**

**Le Canton de Genève lance une campagne pour encourager l'utilisation du vélo**

**"Pourquoi pas à vélo ? Aujourd'hui, j'essaie !", tel est le slogan de la campagne de promotion lancée le 15 septembre dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité. Par cette initiative, le Canton de Genève entend sensibiliser la population aux nombreux bénéfices liés à la pratique régulière du vélo, qui permet à la fois de protéger la santé, de gagner du temps et de préserver la qualité de l'air.**

L'essayer, c'est l'adopter ! Cet adage s'applique très souvent à la pratique du vélo, qui présente de nombreux avantages à celles et ceux qui la tentent. Pour inciter les habitantes et les habitants de Genève à faire au moins un essai, un jour, une campagne intitulée "Pourquoi pas à vélo ? Aujourd'hui, j'essaie !" s'affiche dans les rues et parkings genevois jusqu'au 22 septembre prochain. En parallèle, des stands d'information invitent la population à découvrir les multiples bienfaits du vélo sur les plans de la santé individuelle, de la mobilité et de l'environnement. Réalisés en collaboration avec l'association PRO VELO Genève, ils proposent des conseils ainsi que des gilets de sécurité pour encourager un usage quotidien en toute sécurité. Le public peut également y tester ses connaissances ou encore participer à un quizz autour de la petite reine.

A Genève, 64% de la population ne pratique pas d'activité physique régulière. Or, la sédentarité est un facteur de risque important pour de nombreuses maladies telles que le diabète, les maladies cardiovasculaires, l'obésité, l'arthrose ou certains cancers. Faire au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne, par exemple en se déplaçant à bicyclette, permet de prévenir bon nombre d'affections.

Par ailleurs, un tiers des déplacements motorisés font moins de 3 km. Cette distance peut être parcourue à vélo en moins d'un quart d'heure, sans être retardé ni par des embouteillages ni par la recherche de places de stationnement : tous les cyclistes le savent, se déplacer à vélo, c'est un gain de temps important !

Enfin, 40% des émissions d'oxyde d'azote et 35 % des particules fines sont issues du trafic motorisé. Au centre de l'agglomération, les concentrations de ces polluants dans l'air dépassent encore les normes fédérales qui protègent la population et l'environnement. Se déplacer à vélo plutôt qu'en véhicule à moteur contribue à préserver la qualité de l'air. Réalisée conjointement par le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) et celui de l'environnement des transports et de l'agriculture (DETA), cette campagne d'information s'inscrit dans le cadre du Plan de mesures OPair. Cette opération répond également aux objectifs du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention et à ceux du plan directeur de la mobilité douce.

**Pour tout renseignement complémentaire :**

[www.ge.ch/pourquoi-pas-a-velo](http://www.ge.ch/pourquoi-pas-a-velo)

Dr Lynne Thadikaran-Salomon, conseillère scientifique, secteur prévention et promotion de la santé, service du médecin cantonal, direction générale de la santé, DEAS, ☎ +41 22 546 50 53

Mme Caroline Dallèves, chargée de communication, Service de la communication, Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) ☎ +41 22 546 76 18